

**Equipements sanitaires et sociaux
Famille et enfance**

Rapport n° CP/2014/752

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport porte sur des investissements (acquisition d'équipements divers, de mobilier, d'électro-ménager, de puériculture et d'informatique) réalisés par différentes associations à Strasbourg, Brumath et Marlenheim dans le domaine de la petite enfance.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement dans le cadre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Une autorisation de programme de 1 600 000 € a été votée au BP 2014 pour les investissements dans le domaine des modes de garde de la petite enfance. 330 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 43 096.46 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés à la présente délibération. Elle autorise le président du Conseil Général à signer la convention de financement passée avec l'association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR), bénéficiaire d'une subvention.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL